

(Les Abbés commendataires - suite)

JEAN VII - Armand DE COTTE (1716 - 1758)

Chanoine de la Cathédrale de Paris, il prit possession du monastère de LONLAY L'ABBAYE en Juillet 1716.

La cérémonie eut lieu en présence de :

- Dom Jean BIREE, prieur
- Dom Nicolas de COUDRAY, sacristain
- Dom Guillaume SAMSON, secrétaire
- Dom Jean COUPPE, c'élerier, c'est-à-dire trésorier et responsable financier.

Etaient présents également comme témoins :

- Charles Claude LEDIN, Seigneur de la Challerie en la Haute Chapelle.
- Georges PERIER, sieur du Tertre à LONLAY L'ABBAYE officier dans la grande fauconnerie du roi.

L'Abbé commendataire restait donc très éloigné du monastère dont la gestion était au quotidien assurée par le prieur Dom HERSECAP.

Le monastère à vrai dire, périlclitait, avait d'ailleurs failli être rattaché à l'Abbaye St Martin de SEES. Il n'y avait plus que trois religieux.

Claude TOUTAIN

*
* *

LOUIS II - François de CLERY de SERANS (1758 - 1790)

Il était du diocèse de Rouen et fut donc le dernier des Abbés commendataires de Notre Dame de LONLAY L'ABBAYE .

Il paraît s'être fort peu intéressé à la gestion du monastère sauf à l'ensemble de ses revenus.

En effet, notamment par bail signé à Paris, il donnait et délaissait pour 9 ans à compter du 1er Avril 1785, à François LE MARCHAND de SUREAU, fermier général au Grand Oisseau en Mayenne et demeurant à Paris, rue des Maçons, tous les revenus de l'Abbaye de LONLAY L'ABBAYE situés et dûs en Basse-Normandie et dans le Bas-Maine.

Il se réservait expressément dans le bail

- les droits honorifiques attachés à l'Abbaye

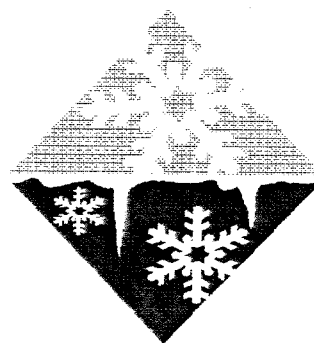
- les appartements pour son logement, celui de ses amis, sa suite, ses chevaux et ses équipages quand il jugerait à propos d'aller à l'Abbaye

- le droit de chasse et de pêche, le plaisir de procurer la chasse aux seigneurs voisins.

Le garde, appelé François HEUZE, était d'ailleurs rémunéré directement par le bailleur

- le grand étang de LONLAY L'ABBAYE situé près de la ferme du Rochelet et long d'un kilomètre environ;

Par contre, le preneur, à savoir Monsieur François LE MARCHAND s'obligeait à payer l'aumône tous les vendredis de chaque semaine pendant près de dix mois de l'année, ce qui représentait une somme de mille livres déduite du montant de la location.



A suivre...

Un Savant Lonléen...oublié

DOM PROSPER TASSIN

(1697-1777)

Famille connue à LONLAY L'ABBAYE depuis au moins la première moitié du XVII^{ème} siècle au village de l'Errerie notamment.

Prosper TASSIN est né le 17 Novembre 1697 à LONLAY L'ABBAYE (cf. registres paroissiaux) et mort à PARIS le 10 septembre 1777.

Son parcours : - fait ses humanités au collège SAINT GERMER
- novice chez les bénédictins de JUMIEGES
- profession de foi en 1718

A JUMIEGES, il se lie avec François TOUSTAIN, originaire de CHENEDOUIT. Tous deux partent à SAINT OUVEN DE ROUEN, pour publier une édition des oeuvres de Théodore STUDITE (1750). Peu avant, ils s'étaient engagés dans les querelles jansénites.

Après 1730, on retrouve Dom TOUSTAIN et Dom TASSIN à l'Abbaye de SAINT WANDRILLE. Tous deux travaillent à l'histoire de l'ordre de SAINT BENOIT, sous la direction de MABILLON.

Dans les années 1740, Dom TASSIN qui depuis plus d'une trentaine d'années a étudié des milliers d'actes pour ses travaux précédents décide, avec l'aide de Dom TOUSTAIN de rédiger un corpus diplomatique ecclésiastique.

Pendant près d'une vingtaine d'années, il rassemble, consulte, étudie avec soin des quantités d'actes de toutes époques (actes de jurisprudence, bulles papales, brefs d'évêques etc...) (Dom TOUSTAIN meurt peu avant l'édition du deuxième tome vers 1753)

Cette oeuvre fut publiée de 1750 (Tome I) à 1765 (Tome IV), sous le titre « Nouveau traité diplomatique par deux bénédictins ».

Deux autres volumes viendront s'ajouter à cette oeuvre toujours considérée comme un modèle d'exactitude et de méthode.

Outre cette oeuvre, Dom TASSIN a publié :

- une histoire de la Congrégation de SAINT MAUR (PARIS 1770)

Et ont été conservées sous forme manuscrite :

- une histoire des abbayes de SAINT WANDRILLE et SAINT OUVEN
- une histoire de l'ordre de SAINT BENOIT

De nos jours, le nouveau TRAITE de DIPLOMATIQUE reste un ouvrage reconnu comme ayant classifié les écritures anciennes et fait évoluer au XVIII^{ème} siècle la notion d'écriture nationale.

P.S. Merci à Monsieur l'Abbé MERAND et à M. et Mme Elie LEVEQUE de leur concours (biographie et localisation de la famille TASSIN éteinte vers les années 1900-1905.)